# Propreté en ville : stop aux incivilités

Papiers, détritus, chewing-gums, cigarettes, déjections canines sur la voie publique, ces infractions sont punies d’une amende de 135 €.



Chaque année, ce sont près de **35 tonnes de détritus qui sont ramassées par les agents municipaux** qui, à la place, pourraient se consacrer à d’autres tâches d’embellissement de notre commune.

Ces incivilités coûtent cher à la commune : **75 000 € par an.**

Documents
Plan des distributeurs de sacs à déjections canines